

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 23 janvier 2024 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

EST ABSENT

Carl De Montigny Conseiller, district 3

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

François St-Amour	Directeur général et greffier-trésorier
Carl Lebel	Directeur du service juridique et greffier-trésorier adjoint

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1. Point d'information générale de la mairesse
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
 - 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des séances extraordinaires du 19 décembre 2023
 - 1.4. Certificats de crédits
2. Direction générale et ressources humaines
 - 2.1. Tarification - Publicités - Guide touristique 2024-2025
3. Finance et trésorerie
 - 3.1. Ratification du journal des déboursés et autorisation des comptes à payer
4. Travaux publics
 - 4.1. Lancement d'appel d'offres - Entretien ménager des bâtiments municipaux
 - 4.2. Lancement d'appel d'offres - Acquisition d'un camion dix roues
 - 4.3. Octroi de contrat - Contrôle de la qualité des matériaux - Prolongement du réseau d'égout secteur rue de l'Église et rue Duquette
 - 4.4. Décompte progressif 4 - Prolongement du réseau d'égout et remplacement du réseau d'aqueduc - Secteur Prédéal-Trudeau, Wilfrid et Marie-Anne

- 4.5. Décompte progressif 4 - Mise à niveau de la station d'épuration
- 4.6. Décompte progressif 1 - Raccordement du nouveau puits Doncaster et aménagement du bâtiment de service
- 4.7. Modification de contrat – Appel d'offres 2020-13 – Services d'ingénierie – Prolongement du réseau d'égout secteur rue de l'Église et rue Duquette
- 4.8. Octroi de contrat - Système d'alarme et de surveillance - Ajouté séance tenante
- 5. Urbanisme et environnement
 - 5.1. Demandes de permis - Plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 5.2. Identification des secteurs prioritaires de développement et des zones de réserve dans la cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Laurentides - Retiré séance tenante
 - 5.3. Cessions pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels
- 6. Loisirs et culture
- 7. Avis de motion
 - 7.1. Avis de motion et dépôt - Règlement d'emprunt 782 - Droit de préemption
 - 7.2. Avis de motion et dépôt - Règlement 737-2024 - Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables
 - 7.3. Avis de motion et dépôt - Règlement 750-2024 - Subvention pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
- 8. Projets de règlements
 - 8.1. Projet de Règlement d'emprunt 782 - Droit de préemption
 - 8.2. Projet de règlement 737-2024 - Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables
 - 8.3. Projet de règlement 750-2024 - Subvention pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit
 - 8.4. Second projet - Règlement de zonage 601-41
- 9. Règlements
 - 9.1. Règlement 729-2024 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2024
- 10. Varia
 - 10.1. Appui - Ville de Rivière-Rouge - Opposition à la diminution des services de l'hôpital de Rivière-Rouge
 - 10.2. Budget 2024 - Office municipal d'habitation des Laurentides
 - 10.3. Partenariat - Chambre de commerce du grand Sainte-Agathe
 - 10.4. Nomination - Représentant(e) élu(e) et substitut au conseil d'administration de la RIDM
 - 10.5. Nomination - Comité politique du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable
- 11. Documents déposés
 - 11.1. Dépôt - Variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 11.2. Dépôt - États comparatifs mensuels
 - 11.3. Dépôt - Rapport du directeur général et greffier-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du Règlement 700
 - 11.4. Dépôt - Excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés - Suivi et disponibilité
 - 11.5. Dépôt - Rapport du directeur général - Pouvoir d'embauche en vertu du Règlement 700
 - 11.6. Dépôt - Rapport financier 2022 consolidé modifié
- 12. Points d'information des conseillers

13. Période de réponses
14. Période de questions
15. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 19 h 32.

1.1. POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE LA MAIRESSE

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

2024-01-001

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'AJOUTER le point suivant :

- *4.8 - Octroi de contrat - Système d'alarme et de surveillance ;*

DE RETIRER le point suivant :

- *5.2 - Identification des secteurs prioritaires de développement et des zones de réserve dans la cadre de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Laurentides ;*

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 tel que modifié.

ADOPTÉE

2024-01-002

1.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 19 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des deux (2) séances extraordinaires du 19 décembre 2023 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 et des deux (2) séances extraordinaires du 19 décembre 2023.

ADOPTÉE

1.4. CERTIFICATS DE CRÉDITS

Le directeur général et greffier-trésorier certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les points suivants :

4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8 et 10.3

2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-01-003

2.1. TARIFICATION - PUBLICITÉS - GUIDE TOURISTIQUE 2024-2025

ATTENDU QU'une nouvelle édition du Guide touristique de la Municipalité est en préparation ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les tarifs de publication de publicités par les commerçants qui souhaitent bénéficier de la visibilité que génère le guide.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la tarification suivante pour la publication de publicités dans le Guide touristique 2024-2025 :

Format	Tarif
1/3 page horizontal : 5" L x 2,52" H	265 \$, plus taxes
1/2 page, horizontal : 5" L x 3 7/8" H	400 \$, plus taxes
2/3 page, horizontal : 5" L x 5 3/4" H	530 \$, plus taxes
Page complète	795 \$, plus taxes
<i>Conditionnel à ce que les pages soient complètes avec les formats indiqués.</i>	
<i>Payable par chèque, débit ou argent comptant à la mairie de Val-David.</i>	

ADOPTÉE

3. FINANCE ET TRÉSORERIE

2024-01-004

3.1. RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 13 décembre 2023 au 23 février 2024, tel que soumis par le directeur général et greffier-trésorier :

Chèques numéros 38285 à 38385	307 348,39 \$
Dépôts directs numéros 230414 à 230419 et 24000 à 240047	5 453 439,24 \$
Transferts bancaires numéros 230603 à 230639 et 24000 à 240021	355 538,15 \$
Total	6 116 325,78 \$

ADOPTÉE

4. TRAVAUX PUBLICS

2024-01-005

4.1. LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite mandater une personne ou une entreprise pour l'entretien ménager de ses bâtiments ;

ATTENDU QUE le contrat octroyé à l'entreprise L'Équipe en 2020 expirera le 31 mars 2024 ;

ATTENDU le lancement de l'appel d'offres *2024-01 - Entretien ménager des bâtiments municipaux* le 15 janvier 2024 au Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER le lancement de l'appel d'offres 2024-01 et d'inviter les personnes et entreprises intéressées à soumissionner.

ADOPTÉE

2024-01-006

4.2. LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - ACQUISITION D'UN CAMION DIX ROUES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf ;

ATTENDU QUE cette acquisition est prévue au Règlement d'emprunt 772.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues neuf.

ADOPTÉE

2024-01-007

**4.3. OCTROI DE CONTRAT - CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX -
PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR RUE DE L'ÉGLISE ET RUE
DUQUETTE**

ATTENDU QUE des travaux de remplacement du réseau d'égout sur la rue de l'Église entre la rue Duquette et le chemin de la Rivière sont prévus en 2024 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de mandater une firme de services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux sur le chantier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) soumissions pour ce service ;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Solmatech au montant de 31 101,39 \$, plus taxes, est la plus basse soumission reçue.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Solmatech conformément à la soumission décrite au préambule ;

D'AUTORISER une dépense de 31 101,39 \$, plus taxes, à même le Règlement d'emprunt 779 ;

D'AUTORISER le directeur général ou le directeur du service juridique à signer tout document pour donner effet à la présente résolution ;

D'ABROGER la résolution 2023-08-276.

ADOPTÉE

2024-01-008

4.4. DÉCOMPTE PROGRESSIF 4 - PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET REMPLACEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC - SECTEUR PRÉDÉAL-TRUDEAU, WILFRID ET MARIE-ANNE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Construction G-Nesis en vertu de l'appel d'offres 2023-02 relativement aux travaux de prolongement du réseau d'égout et de remplacement du réseau d'aqueduc dans le secteur des rues Prédéal-Trudeau, Wilfrid et Marie-Anne ;

ATTENDU la recommandation de la firme Équipe Laurence en date du 22 décembre 2023 intitulée Décompte progressif no 4 à l'effet d'acquitter un paiement de 725 864,55 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement de 725 864.55 \$, plus taxes, à l'entreprise Construction G-Nesis à même le Règlement d'emprunt 778.

ADOPTÉE

2024-01-009

4.5. DÉCOMPTE PROGRESSIF 4 - MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Nordmec Construction inc. en vertu de l'appel d'offres 2023-03 relativement aux travaux de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées ;

ATTENDU la recommandation de la firme Tetra Tech en date du 21 décembre 2023 intitulée Décompte progressif no 4 à l'effet d'acquitter un paiement de 1 756 178,21 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement de 1 756 178,21 \$, plus taxes, à l'entreprise Nordmec Construction inc. à même le Règlement d'emprunt 780.

ADOPTÉE

2024-01-010

4.6. DÉCOMPTE PROGRESSIF 1 - RACCORDEMENT DU NOUVEAU Puits DONCASTER ET AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT DE SERVICE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Monco Construction inc. en vertu de l'appel d'offres 2023-05 relativement aux travaux de raccordement du nouveau puits Doncaster et l'aménagement du bâtiment de service ;

ATTENDU la recommandation de la firme FNX Innov en date du 9 janvier 2024 intitulée Décompte progressif 01 à l'effet d'acquitter un paiement de 163 540,76 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER un paiement de 163 540,76 \$, plus taxes, à l'entreprise Monco Construction inc. à même le Règlement d'emprunt 764.

ADOPTÉE

2024-01-011

4.7. MODIFICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2020-13 – SERVICES D'INGÉNIERIE – PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SECTEUR RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DUQUETTE

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à la firme Équipe Laurence pour des services d'ingénierie dans le cadre du projet de prolongement de conduites sanitaires et de remplacement d'une partie du réseau d'aqueduc dans le secteur des rues Wilfrid, Marie-Anne et Prédéal-Trudeau suivant l'appel d'offres 2020-13 ;

ATTENDU QUE le projet a été scindé en deux phases pour des raisons techniques et financières ce qui entraîne une hausse des honoraires professionnels pour ce mandat ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la firme Équipe Laurence en date du 15 décembre 2023 pour une modification au contrat visant la phase du prolongement d'égout du réseau d'égout secteur rue de l'Église et rue Duquette.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la modification au contrat ;

D'AUTORISER une dépense de 32 400,00 \$, plus taxes, à même le Règlement d'emprunt 779

ADOPTÉE

2024-01-012

4.8. OCTROI DE CONTRAT - SYSTÈME D'ALARME ET DE SURVEILLANCE - AJOUTÉ SÉANCE TENANTE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour l'acquisition et l'installation d'un système d'alarme et de surveillance dans cinq (5) de ses bâtiments ;

ATTENDU la réception de deux (2) soumissions pour ce contrat.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Christian Lachaine

et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Securitas Technologie, conformément à la soumission reçue le 9 janvier 2024 ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 17 500,00 \$, plus taxes, à même le Fonds de roulement, sur une période de 5 ans, pour le coût d'achat des équipements ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 4 500,00 \$, plus taxes, à même le Fonds général, pour les frais d'exploitation récurrents annuels en 2024.

ADOPTÉE

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-01-013

5.1. DEMANDES DE PERMIS - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU la réception de demandes de permis assujetties au *Règlement 607 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (ci-après "Règlement sur les PIIA") ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a transmis ses recommandations au conseil municipal relativement à ces demandes.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER ET DE CONFIRMER que les demandes suivantes respectent les objectifs et les critères du Règlement sur les PIIA :

Numéro de la demande de PIIA	Adresse	Objet et conditions, si applicables
2023-00075	Lot 6 353 460, chemin des Boisés-Champêtres	Construction
2023-00074	2300, rue de l'Église	Agrandissement
2023-00072	2446, rue Ulric-Ménard	Bâtiment accessoire

ADOPTÉE

5.2. IDENTIFICATION DES SECTEURS PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT ET DES ZONES DE RÉSERVE DANS LA CADRE DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES - RETIRÉ SÉANCE TENANTE

Point retiré séance tenante.

2024-01-014

5.3. CESSIONS POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE lors de certaines demandes de construction ou de lotissement, le propriétaire doit céder gratuitement 10 % de la superficie du terrain ou une somme équivalente à 10 % de la valeur du terrain dans l'objectif d'aider la Municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux, ainsi qu'à protéger des espaces naturels ;

ATTENDU la réception d'une demande visée par une telle cession.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la contribution suivante :

Demande	Objet	Contribution	Remarque ou condition
2024-10001	Lotissement Lot 2 991 879, chemin de la Rivière	11 030,00 \$ représentant la différence entre 10 % de la valeur municipale du terrain à ce jour, moins la contribution versée en 2021	Une contribution financière de 3 980,00 \$ a été versée en 2021.

ADOPTÉE

6. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

7. AVIS DE MOTION

2024-01-015

7.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 782 - DROIT DE PRÉEMPTION

Avis est donné par le conseiller Guy Séguin que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement d'emprunt 782 décrétant l'acquisition d'immeubles assujettis au droit de préemption.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2024-01-016

7.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 737-2024 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Avis est donné par le conseiller Guy Séguin que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement 737-2024 concernant le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

2024-01-017

7.3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT 750-2024 - SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

Avis est donné par le conseiller Guy Séguin que sera présenté pour adoption, à une prochaine séance, le futur Règlement 750-2024 visant à accorder une subvention pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

Le projet de règlement est présenté et déposé par le conseiller séance tenante.

8. PROJETS DE RÈGLEMENTS

2024-01-018

8.1. PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 782 - DROIT DE PRÉEMPTION

ATTENDU QUE le conseiller ou la conseillère a déposé le projet de Règlement d'emprunt 782 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 250 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement d'emprunt 782.

ADOPTÉE

2024-01-019

8.2. PROJET DE RÈGLEMENT 737-2024 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU QUE le conseiller ou la conseillère a déposé le projet de Règlement 737-2024 concernant le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement 737-2024.

ADOPTÉE

2024-01-020

8.3. PROJET DE RÈGLEMENT 750-2024 - SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DE TOILETTES À DÉBIT RÉGULIER PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT

ATTENDU QUE le conseiller ou la conseillère a déposé le projet de Règlement 750-2024 visant à accorder une subvention pour le remplacement de toilettes à débit régulier par des toilettes à faible débit.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le projet de Règlement 750-2024.

ADOPTÉE

2024-01-021

8.4. SECOND PROJET - RÈGLEMENT DE ZONAGE 601-41

ATTENDU l'avis de motion, la présentation et l'adoption lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 du premier projet de Règlement 601-41 modifiant le Règlement de zonage 601 afin de modifier les limites de la zone C-02;

ATTENDU l'avis public du 19 décembre 2023 annonçant une assemblée publique de consultation tenue le 23 janvier 2024 à 18 h 30 à la salle communautaire Athanase-David ;

ATTENDU QU'aucun commentaire n'a été reçu lors de l'assemblée publique de consultation ;

ATTENDU la réception de l'avis préliminaire de conformité de la part de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été apportée au règlement depuis le dépôt et l'adoption du premier projet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le second projet de Règlement 601-41.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

2024-01-022

9.1. RÈGLEMENT 729-2024 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 à 18 h et que le projet de Règlement 729-2024 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2024 a été déposé et adopté au même moment ;

ATTENDU QUE depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Règlement 729-2024.

ADOPTÉE

10. VARIA

2024-01-023

10.1. APPUI - VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE - OPPOSITION À LA DIMINUTION DES SERVICES DE L'HÔPITAL DE RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU la résolution 426/06-12-2023 adoptée par la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance du 6 décembre dernier concernant son opposition à la diminution à 12 heures par jour des heures de services à l'hôpital de Rivière-Rouge ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge sollicite l'appui des conseils municipaux des villes et municipalités de la région afin de le soutenir dans ses revendications.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

D'APPUYER la Ville de Rivière-Rouge dans ses revendications.

ADOPTÉE

2024-01-024

10.2. BUDGET 2024 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES LAURENTIDES

ATTENDU la réception du budget de l'Office municipal d'habitation (OMH) des Laurentides concernant les habitations à loyer modique (HLM) pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à assumer 10 % du déficit de l'OMH pour le ou les bâtiments sur son territoire ;

ATTENDU QUE le 1366, chemin de la Rivière, une habitation à loyers modiques (HLM) de 15 unités pour personnes âgées est le seul bâtiment sur son territoire ;

ATTENDU QUE le budget 2024 daté du 4 décembre 2023 ne prévoit pas de participation financière de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le budget 2024 de l'OMH des Laurentides daté du 4 décembre 2023.

ADOPTÉE

2024-01-025

10.3. PARTENARIAT - CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND SAINTE-AGATHE

ATTENDU la proposition de la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe (CCGSA) de conclure un partenariat avec la Municipalité ;

ATTENDU QUE ce partenariat a pour objectif de réduire les frais annuels d'adhésion à la CCGSA pour les entreprises valdavoises grâce à une contribution de la Municipalité et qu'il prévoit également la participation de membres du conseil à un 5 à 7 entrepreneurial

avec les entreprises de Val-David, à une série de dîners économique et au Gala Excellence Desjardins.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER une dépense totale de 7 250 \$, plus taxes si applicables, à même le poste budgétaire 02-130000-418, afin de conclure le partenariat avec la CCGSA décrit au préambule.

ADOPTÉE

2024-01-026

10.4. NOMINATION - REPRÉSENTANT(E) ÉLU(E) ET SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIDM

ATTENDU la résolution 2021-11-354 par laquelle le conseil a nommé Dominique Forget et Carl De Montigny pour siéger respectivement à titre de déléguée et de substitut au conseil d'administration de la Régie incendie des Monts ;

ATTENDU QUE Carl De Montigny ne peut plus siéger à titre de substitut.

ATTENDU QUE

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Christian Lachaine pour siéger à titre de substitut au conseil d'administration de la Régie incendie des Monts.

ADOPTÉE

2024-01-027

10.5. NOMINATION - COMITÉ POLITIQUE DU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

ATTENDU le *Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)* qui vise à financer l'analyse de vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau potable ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme, le conseil a adopté la résolution 2023-05-166 afin d'adhérer à un partenariat avec d'autres municipalités pour réaliser une proposition commune de plan de protection des sources d'eau potable ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer des membres du conseil pour faire partie du comité politique de ce programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stéphan Schwab

et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Dominique Forget au titre de déléguée et Jean-François Giasson et Christian Lachaine aux titres de substituts pour faire partie de ce comité.

ADOPTÉE

11. DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1. DÉPÔT - VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service des finances quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2023, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.2. DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS MENSUELS

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, au *Code municipal du Québec* et à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des états comparatifs mensuels en date du 31 décembre 2023.

11.3. DÉPÔT - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de décembre 2023 préparé par le directeur général et greffier-trésorier quant aux dépenses effectuées en vertu du Règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4. DÉPÔT - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ ET FONDS RÉSERVÉS - SUIVI ET DISPONIBILITÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du rapport démontrant le suivi et disponibilité au 31 décembre 2023 de l'excédent de fonctionnement non affecté et fonds réservés.

11.5. DÉPÔT - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - POUVOIR D'EMBAUCHE EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employé(e)s quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.6. DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER 2022 CONSOLIDÉ MODIFIÉ

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du rapport financier consolidé modifié de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2022 et du rapport du vérificateur externe qui y est inclus, pour la même année, transmis par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés.

12. POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13. PÉRIODE DE RÉPONSES

La mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

2024-01-028

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Dominique Forget

et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire du 23 janvier 2024 à 20 h 49.

ADOPTÉE